

 *Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)



S.I.R.D.
135, rue de l'industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **28-11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité syndical du 19 Octobre 2011

Le dix neuf octobre deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 10 Octobre 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 16

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, F. BOMBINO, M.BROUZET, A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, M.MASTROMAURO, A. MATRAIRE, P.MOLINARO, D.ROUX, J.TESSAIRE (pouvoir de Mme CARRIER)

Absents excusés : Y.BOULARD, C.COIGN (pouvoir à M. MATRAIRE), G.JULLIEN, M.REPELLIN (pouvoir Mme BOMBINO), Jeanine CARRIER.

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS

Validation cahier des charges pour la consultation dq AMO pour l'élaboration du schéma directeur intercommunal des sports

Rapporteur : Michel BAFFERT

Exposés des Motifs

A l'issue des assises de l'intercommunalité de proximité qui se sont tenues le 26 janvier dernier, le SIRD s'est engagé à définir un plan d'action qui permette de conduire une réflexion approfondie et concertée sur la nature de son projet de coopération au service de la population et ses perspectives dans les années à venir.

Décliné en 3 axes, le plan d'action vise à relever le défi d'un renforcement simultané de l'intercommunalité de proximité et de l'aspiration communautaire :

- 1) Développer l'action du SIRD dans une dynamique de rapprochement avec les actions de proximité de la METRO :
- 2) Renforcer la mutualisation

3) Adapter les compétences du SIRD pour développer des coopérations à la carte

- Identifier les projets communs nécessitant l'appui du SIRD pour les conduire,

Autour de 3 séquences de travail associant les élus de chacune des communes et les directeurs généraux de services du territoire, 5 thématiques de projets ont émergées :

- Le sport
- La culture
- La prévention de la délinquance
- Le social
- Le positionnement du territoire

Pour chacune de ces thématiques, des actions et des orientations ont été validées par le bureau et comité syndical le 06 juillet dernier.

Sur la thématique Sport, a ainsi été validée l'élaboration d'un schéma intercommunal du sport.

Dont les Objectifs sont les suivants :

- Construire un véritable maillage local et territorial des équipements et de l'offre sportive
- Structurer l'offre sportive
- Concilier les exigences des équipements avec les besoins et pratiques locales dans un contexte de contraintes et d'optimisation financière
- Prendre en compte la diversité et développement des besoins en termes de pratique
- Réhabiliter / construire une offre d'équipements sportifs répondant aux exigences de développement durable et équilibrée sur l'ensemble du territoire, en répondant à la nécessaire complémentarité des équipements et au maillage.

Le Pilotage de la démarche est assuré par le SIRD, autour des instances suivantes :

Le comité syndical décide du lancement de la démarche, de son calendrier et de son budget, Le bureau assure le cadrage politique initial et valide les différentes étapes, Un comité de pilotage basé sur la commission sport du SIRD associant élus aux sports, directeurs des sports et un représentant du monde associatif assure le suivi technique du dossier et prépare les travaux en vue des arbitrages du bureau

Le conseil municipal a souhaité se faire assister par un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission se découpera en 3 phases :

- 1° un diagnostic des équipements et des pratiques sportives ainsi qu'une analyse du diagnostic (tranche ferme),
- 2° une phase de concertation avec les associations, (tranche conditionnelle)
- 3° et une phase de propositions qui devront être validées par chacune des communes (tranche conditionnelle)

Durée : un an pour la totalité de la mission.

L'objet de la présente délibération est de valider le cahier des charges du bureau d'étude. Le document est joint à la présente délibération. Il a fait l'objet d'une concertation avec le groupe de travail et comporte les amendements issus de cette réflexion.

Le comité syndical, après débat

- Valide l'élaboration, par le SIRD, d'un schéma intercommunal des sports
- Valide le cahier des charges pour la consultation d'un AMO pour l'élaboration du schéma intercommunal des sports
- Autorise le Président à lancer la consultation pour la mission d'AMO
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2011 pour les frais de consultation.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 20 octobre 2011

Le Président
Michel BAFFERT